

Formules	Description	Prix
<input type="checkbox"/> Formation initiale + PSC1	Certificat prévention et secours civiques de niveau 1 Examen du BSB	260€
<input type="checkbox"/> Formation initiale	Examen du BSB	200€
<input type="checkbox"/> Formation continue	Formation continue du BSB	150€

Date(s) de la formation _____

Nom _____ Date de naissance _____

Prénom _____ Lieu de naissance _____ (____)

Nationalité _____ Sexe Homme Femme

Téléphone _____ Mail _____

Adresse _____

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

documents à fournir :

- Photocopie de la licence fédérale FFSS
- Certificat médical selon modèle joint
- Photocopie de l'attestation de P.S.C.1 de moins de 2 ans
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Photo d'identité récentes au format réglementaire (3,5 cm x 4 cm)
- Pour la révision : photocopie de la Carte du Brevet de Surveillant de Baignade
- Règlement à l'ordre de "Penthièvre Association Sauvetage et Secourisme"

Dossier à retourner à l'adresse :

Rose Taillandier
13 rue de la Verdure
22240 LA BOUILLIE

Je soussigné _____, docteur en médecine

Certifie avoir examiné ce jour, Monsieur/Madame _____

Et avoir constaté qu'il ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément :

Soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction

- Soit une correction amenant à une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10).

- Soit une correction amenant à une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

Fait à _____ Le _____

Signature

CONDITIONS D'ACCES EN FORMATION

- Avoir 18 ans au premier Juillet de l'année en cours, aucune dérogation ne sera donnée à cette obligation
- Savoir nager
- Fournir un certificat médical de non-contre-indications à la pratique du sauvetage et de la natation
- Être à jour de sa licence FFSS
- Être titulaire a minima de la formation PSC1 (si la formation ne prévoit pas la formation PSC 1)
- Avoir suivi une formation complète (30 Heures minimum) à la préparation de surveillant de baignade par un organisme agréé de la FFSS

CONTENU DE LA FORMATION

- Rôle et fonction du surveillant de baignade
- La réglementation des baignades
- Organiser les baignades
- Prévenir les risques de noyade
- Porter assistance au noyé
- Les gestes de première urgence
- Faire découvrir les milieux aquatiques
- Premières approches de l'eau
- Préparer en équipe les animations autour de l'eau

EXAMEN FINAL

Quatre épreuves éliminatoires :

- Le lancer de ballon : l'épreuve consiste à lancer le "ballon de sauvetage" au-delà d'une distance minimale de 10,50 mètres. Le candidat dispose d'un maximum de trois lancers pour réussir l'épreuve, sans limite de temps. Le lancer est déclaré valable lorsque le ballon tombe au delà de la ligne des 10,50 mètres.
- Le 50 mètres sauvetage mannequin
- Un parcours de 200 mètres en nage libre avec franchissement d'obstacles (sans limite de temps)
- Epreuve pratique de soin de 1ère urgence aux noyés

Deux épreuves théoriques :

- Questions relatives à la réglementation et à l'organisation des baignades dans les accueils collectifs de mineurs
- Questions relatives à la prévention des noyades